

RAPPORTEUR : Madame Anne Florence BOURAT

OBJET : Tarifs des transports scolaires d'Antoigné - Année 2011/2012

Mesdames, Messieurs,

Un ramassage scolaire est organisé pour les élèves du groupe scolaire d'Antoigné, matin et soir. A ce jour, 15 élèves sont concernés.

Ce ramassage est assuré par l'entreprise Véolia Transport, titulaire du marché jusqu'au 31 décembre 2011. Une accompagnatrice, agent du service éducation de la commune, encadre les enfants sur le trajet en veillant au bon déroulement du service.

Une participation est versée par la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais à la commune, pour la mise en place de ce transport en tant qu'organisateur de second rang en vertu d'une convention de délégation de compétence conclue avec celle-ci pour la durée du 1er septembre 2007 au 31 décembre 2012.

* * * * *

VU la délibération n°29 du conseil municipal du 11 juillet 2008 autorisant le Maire à signer une convention de délégation de compétence entre la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et la commune de Châtellerault pour l'organisation d'un transport scolaire pour le secteur d'Antoigné,

VU la délibération n° 30 du conseil municipal du 27 mai 2010 relative aux tarifs des prestations transports scolaires d'Antoigné pour l'année scolaire 2010/2011,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations concernant le transport scolaire d'Antoigné, afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation 23/02/2011 = +1,70% sur un an) et compte tenu du coût du marché (24 000 € en 2010),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'augmenter, pour l'année scolaire 2011/2012, les tarifs des transports scolaires d'Antoigné de la manière suivante :

PRIX PAR TRIMESTRE Aller et retour	2010/2011	2011/2012
1 enfant	39,38 €	39,90 €
2 enfants	67,59 €	68,60 €
3 enfants	91,28 €	92,70 €

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 19 mai 2011

n° 18

page 2/2

PRIX PAR TRIMESTRE Aller ou retour	2010/2011	2011/2012
1 enfant	19,69 €	19,90 €
2 enfants	33,80 €	34,30 €
3 enfants	45,64 €	46,30 €

- d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 252/70878/5200.

Pour : 31 (27 + 4 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 5 (4 + 1 pouvoir)

Mme AUMON (pouvoir M. CIBERT)

Mme BARRAULT, M. GRATTEAU, M. MONAURY

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 26/05/2011 N° 3917

Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM